

## Délibération du Conseil Municipal

D.2024-005

## Commune de LAUZERTE

ACTE : 5.3.3

L'an deux mille vingt-quatre et le 07 Février 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, MAZILLE, BASSO-GUICHARD  
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations :

MME LARONDEA M. BERTHAUX A MME DENIS  
MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD  
M. BAÏADA A M. CAM  
MME BOURCIER A MME MAZILLE

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOE, MME BOURCIER, MME NEGRE

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 03/02/2024

Nombre de conseillers : 14      Nombre de présents : 8      Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : REMPLACEMENT DE HUGUES GERVAIS DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la démission de Monsieur Hugues GERVAIS en date du 25/10/2023, il convient de le remplacer dans différents syndicats :

- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de LAUZERTE et MONTAIGU DE QUERCY (SIAEP)
- Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagères (SIEEOM) du Sud Quercy en tant que délégué de la commune auprès de la Communauté de communes Pays de Serres en Quercy

Monsieur le Maire fait appel à candidature et procède à l'élection.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** : de valider les candidatures
  - De : M. CAM Jean-Claude
    - Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Lauzerte et Montaigu de Quercy (SIAEP)
  - De : M. ZULIAN Fernand
    - Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagères (SIEEOM) du Sud Quercy en tant que délégué de la commune auprès de la Communauté de communes Pays de Serres en Quercy
- **PROCLAME ELU** : en remplacement de M. GERVAIS :
  - M. CAM Jean-Claude :
    - Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Lauzerte et Montaigu de Quercy (SIAEP)
  - M. ZULIAN Fernand :
    - Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagères (SIEEOM) du Sud Quercy en tant que délégué de la commune auprès de la Communauté de communes Pays de Serres en Quercy
- **CHARGE** : Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
François LE MOING